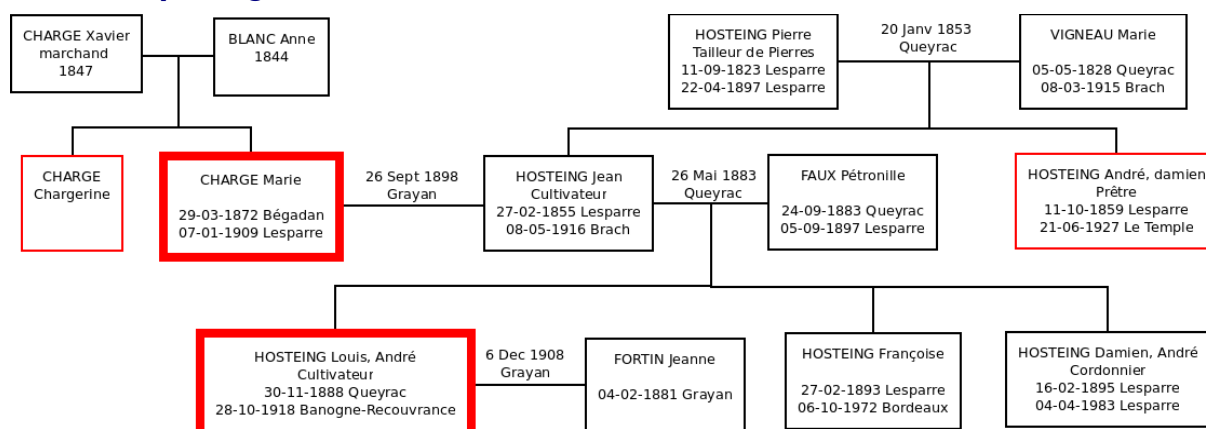


# La disparue de Lesparre

## Sommaire

LES PROTAGONISTES.....	1
1908-12-13-LA CROIX DU SUD-OUEST - ARTICLE.....	1
1908-12-20-LA CROIX DU SUD-OUEST - ARTICLE.....	2
1909-01-10-LA CROIX DU SUD-OUEST - ARTICLE.....	3
<i>On retrouve le cadavre.....</i>	3
<i>L'assassin avoue.....</i>	3
1909-01-17-LA CROIX DU SUD-OUEST - ARTICLE.....	4
1909-05-18 - LA LIBERTÉ DU SUD-OUEST – ARTICLE.....	5
<i>Chronique des tribunaux.....</i>	5
<i>Meurtre.--La disparue de Lesparre.....</i>	5
DOSSIER MILITAIRE D'HOSTEIN.....	10
2016 – ARTICLE DE SUD-OUEST.....	13
<i>Saint-Trélody, 107 ans après.....</i>	13
<i>Suicide en prison ?.....</i>	14
RÉACTIONS À L'ARTICLE DE SUD-OUEST.....	14
<i>Enquête réalisée par Marie-Claire Martins-Alvès et Serge Michel Dumartin pour l'association Génémédoc de Castelnaud-de-Médoc.....</i>	14

## Les protagonistes



## 1908-12-13-La croix du Sud-Ouest - article

Au mois de juin dernier, nous signalons la disparition d'une femme de 35 ans, Mme Hostein, née Hermina Chargé, demeurant avec son mari, qui l'avait épousée en secondes noces, à St-Trélody, faubourg de Lesparre. Toutes les recherches tentées pour la retrouver sont restées infructueuses.

Rappelons les circonstances dans lesquelles disparut Mme Hostein.

Elle était, au mois de Juin, enceinte de plus de huit mois : une sage-femme consultée par la famille avait déclaré que l'accouchement devait se produire du 25 au 30 Juin.

La plus jeune sœur d'Hermina, Chargerine Chargé, qui demeure avec ses parents à Grayan, commune du canton de Saint-Vivien, était venue à Saint-Trélody, chez les époux Hostein, pour aider aux travaux domestiques.

Le 26 juin, Hermina, bien qu'elle eût les jambes enflées et qu'elle pût se traîner difficilement, était allée, le matin, couper du seigle avec son mari.

Elle souffrait horriblement ; néanmoins elle travailla encore jusqu'à midi dans une vigne.

Elle n'eut pas la force de préparer le déjeuner, sa sœur la remplaça dans cette besogne.

Dans l'après-midi, un peu après 3 heures, M. Hostein partit avec Chargerine sœur d'Hermina, pour aller couper des herbes dans les champs. Sa femme restait à la maison avec l'aîné des 3 fils issus du premier lit, André Hostein, âgé de 19 ans.

Mais ce jeune homme ne tarda pas à s'éloigner à son tour pour aller travailler dans une vigne. On l'a vu partir de chez lui moins d'un quart d'heure après le départ de son père.

Vers cinq heures du soir, le père Hostein, son fils et Chargerine Chargé se retrouvent devant leur domicile. Les sabots d'Hermina sont sur le seuil de la porte. Mais c'est en vain qu'on cherche la femme Hostein, qu'on l'appelle à grands cris. Elle reste introuvable.

Jusqu'à minuit, on court de tous les côtés : Chargerine, notamment suit tous les sillons de la vigne, qui est peu distante de la maison avec l'aîné des trois fils issus sœur tombée en syncope. On ne découvre rien.

Hermina serait-elle partie ? Aucun voisin ne l'a vue passer. On va le 27 juin à Grayan, chez les époux Chargé, car à trois reprises déjà la femme Hostein avait quitté Saint-Trélody pour se rendre chez ses parents. Ceux-ci ne l'ont pas aperçue, n'ont pas de ses nouvelles.

Le parquet de Lesparre est prévenue. Il croit d'abord à un suicide, car Hermina n'a rien emporté, et elle n'aurait pu aller bien loin, ayant aux pieds seulement des chaussons. On sonde tous les puits du voisinage ; on fouille les ruisseaux ; on organise une battue dans les environs de Saint-Trélody. Aucune trace d'Hermina Hostein.

A la gare, personne n'a vu la disparue. On écrit à Bordeaux ; on fait vérifier les inscriptions des femmes enceintes admises dans les hôpitaux depuis le 24 juin. Aucune ne répond au signalement de Mme Hostein.

Une nouvelle supposition est enfin émise : la femme Hostein aurait pu avoir demandé asile à un marchand d'huile de Bordeaux qui était reçu dans la famille. L'hypothèse paraît peu vraisemblable. Hermina, à la veille d'accoucher, aurait-elle risqué et supporté la fatigue d'un voyage pénible pour une femme dans son état ? On vérifie quand même cette allégation. Mais le service de la Sûreté de Bordeaux ne peut retrouver le marchand d'huile : celui-ci a quitté la ville vers le milieu de septembre, et on ne sait ce qu'il est devenu.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Source : [Gallica](#)

### **1908-12-20-La croix du Sud-Ouest - article**

Après avoir rendu visite, lundi, au sous-préfet, au maire et au lieutenant de gendarmerie de Lesparre, M. Chalmel, sous-chef de la septième brigade de police mobile, a poursuivi, mardi, son enquête sur la mystérieuse disparition de Saint-Trélody.

Malgré les précautions multiples et variées dont il s'entoure, nous avons pu savoir que ce magistrat avait procédé au contrôle de quelques dires d'un témoin de Grayan, et recueilli, à titre de renseignements, plusieurs déclarations assez intéressantes.

Pendant l'après-midi, accompagné de l'inspecteur Stordeur qui fait actuellement fonction de secrétaire et écrit beaucoup sans jamais parler, M. Chalmel s'est de nouveau rendu à Saint-Trélody. Il a notamment interrogé une dame sur les propos qu'elle avait répandus la première relativement au marchand d'huile de Bordeaux. Cette dame a été obligée de reconnaître qu'elle ne pouvait alléguer rien de précis sur les prétendues relations qui auraient existé entre ce marchand et Hermina Chargé.

La démarche de la police, toutefois, n'a pas été inutile, puisqu'elle a lumineusement démontré que la mise en circulation de cette étrange histoire ne doit être imputée, comme cela a été fait dans le pays, à la famille Hostein.

Au surplus, nos renseignements nous permettent d'affirmer que le service de la sûreté de Bordeaux, prié par le parquet de Lesparre de procéder à des recherches, a retrouvé dans le quartier des Capucins, le domicile du marchand d'huile, lequel vit le plus paisiblement du monde avec sa famille et qui naturellement est très surpris de l'aventure à laquelle on a voulu le mêler. Il n'y comprend rien du tout, sa conduite et son attitude n'ayant jamais prêté au moindre soupçon, à la moindre critique.

M. Chalmel a également entendu l'une des deux dames de Lesparre dont nous avons signalé les témoignages ayant trait au passage, le 26 juin dernier, devant leur domicile, d'une femme enceinte qu'elles ne connaissaient pas, mais qui aurait pu être la disparue recherchée aujourd'hui.

L'enquête va maintenant subir un temps d'arrêt ; pendant deux ou trois jours elle sera interrompu par M. Chalmel, qui est appelé en témoignage devant la cour d'assises de Haute-Loire. Elle sera reprise et très activement à son retour.

Source : [Gallica](#)

## **1909-01-10-La croix du Sud-Ouest - article**

Nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs de la disparition, à Saint-Trélody, de la femme Hostein. Cette disparition qui avait provoqué de multiples incidents et plusieurs enquêtes de la justice, vient d'être élucidée, et a fait découvrir, ainsi qu'il était facile de le prévoir un crime horrible.

Mercredi matin à huit heures, arrivaient à Saint-Trélody, M. Chalmel, commissaire de la septième brigade mobile, accompagné des inspecteurs Périvié et Stordeur, pour continuer les recherches commencées la veille dans la maison de M. Hostein.

Tour à tour, toutes les dépendances furent fouillées ; les recherches portaient sur l'existence d'un puits dans le chai, mais on trouva rien.

Avec un calme imperturbable, les Hostein père et fils affirmaient qu'il n'y avait jamais existé de puits dans leur chai.

Chargerine Chargé, sœur de la disparue, arrivait alors accompagnée de son père et de son autre sœur. Et l'on reconstituait à ce moment les faits qui s'étaient produits le jour de la disparition.

On fit atteler le cheval à la charrue, et l'on fit recommencer au fils Hostein le travail du labourage qu'il avait effectué le 25 juin dernier. Il se prêta de bonne grâce à cette besogne et s'efforça de démontrer qu'il avait labouré vingt cinq « règes » de vigne, travail qui demandait une heure et demie environ.

Véhémentement, Chargerine Chargé protesta, disant qu'à ce moment il n'y avait que cinq « règes » à labourer ; le fils Hostein affirma à nouveau qu'il s'agissait de vingt-cinq rangs, et l'on revint à la maison, où on essaya d'élucider la question des chaussures.

Hostein père répéta qu'il avait constaté, depuis le 25 juin, la disparition d'une paire de bottine à lacets.

Chargerine Chargé affirma alors qu'elle avait vu ces chaussures dans la maison le jour de la disparition de sa malheureuse sœur.

D'un commun accord, magistrat et témoins allaient alors déjeuner, remettant à l'après-midi la continuation des recherches qui, dès ce moment-là, paraissaient virtuellement terminées sans qu'un résultat appréciable eût été acquis, sans qu'un pas nouveau eût été fait par l'enquête si habilement conduite par M. Chalmel.

### ***On retrouve le cadavre***

A trois heures, M. Chalmel tenait de donner l'ordre de suspendre les opérations, car tout était terminé, lorsque M. Lespine, l'entrepreneur des travaux publics qui a fourni les ouvriers occupés aux recherches l'appela. Il venait de constater que la sonde avec laquelle il fouillait la terre sous une meule de tourbe, au pied d'un noyer, révélait que le corps pouvait se trouver là.

Il fit d'attentives recherches et découvrit, en effet, le cadavre de la femme Hostein, replié sur lui-même.

Le corps est en décomposition. Le crâne, débarrassé de la matière putride qui le recouvrait encore, présente une fracture d'environ 8 centimètres.

On enlève les fragments de vêtement, chemise, robe, etc, et on aperçoit alors la tête d'un fœtus.

### ***L'assassin avoue***

M. Chalmel interroge aussitôt le fils Hostein, qui lui avoue avoir assassiné sa tante, et explique la scène du drame.

Hermine me dit le 25 juin, après le départ de mon père et de Chargerine « Ça ne t'ennuie pas que j'ai eu un enfant ?

Il faudra que tu travailles un peu plus, fainéant ! »

Je lui ai alors donné un coup de poing derrière la tête, et elle est tombée morte. Affolé je l'ai mise dans un sac et j'ai couru l'enterrer où on l'a trouvée.

Le médecin légiste, M. Bos, arrivé sur ces entrefaites avec les membres du parquet, estime que le coup qui a provoqué la mort de Madame Hostein, a été porté avec un instrument contondant, car ce n'est pas avec le poing que la boîte crânienne eût pu être ainsi fracturée.

André Hostein affirme que son père ainsi que tous les autres membres de sa famille ignoraient le crime par lui commis.

Son attitude était déconcertante. Tandis qu'on l'interrogeait, appuyé contre une pile de fourrage, il regardait le cadavre de sa victime sans verser une larme.

Ce n'est que lorsqu'il fut placé sous la surveillance des agents qu'il cacha son visage dans ses mains, et feignit de ressentir une vive douleur ; mais il ne pleurait pas.

André Hostein a été écroué sous mandat de dépôt. On l'a conduit en voiture à la maison d'arrêt.

Sa sœur et sa jeune femme se sont évanouies en le voyant partir, les menottes aux mains.

La nouvelle de la découverte du cadavre s'est répandue rapidement dans Lesparre, et quatre cents personnes au moins n'ont pas tardé à s'attrouper devant la maison Hostein. C'est sous les huées que l'assassin a été amené par M. Chalmel et les gendarmes.

Source : [Gallica](#)

### **1909-01-17-La croix du Sud-Ouest - article**

Il est peu probable qu'André Hostein puisse comparaître devant le jury à la prochaine session des assises de la Gironde, qui aura lieu en février. M. Calvé, juge d'instruction, n'a pas seulement à étudier la question de la préméditation, il aura à rechercher encore les complicités possibles. André Hostein a-t-il été incité, poussé à commettre son crime ? Et le meurtre accompli, l'a-t-on aidé à fuir les responsabilités ? A-t-on menti pour le sauver ?

La victime, qui était la deuxième femme du père Hostein avec lequel elle était mariée depuis 10 ans environ, avait eu la charge d'élever les enfants de son mari, au nombre de quatre, dont André.

On dit qu'elle n'apporta pas à cette tâche pénible peut-être, mais si délicate, tous les soins voulus, elle fut pour ces enfants une marâtre véritable. L'aîné a-t-il commis son crime dans un moment d'exaspération provoqué par les paroles qu'il a rapportées, sous l'empire de l'aversion qu'il avait vouée à la femme de son père ?

M. le procureur général Eon, qui a suivi de très près tant l'information du parquet de Lesparre que les recherches de la brigade mobile, tient à ce que tous ces points soient examinés avec la plus scrupuleuse attention. C'est pourquoi M. le juge Calvé ne devra pas se borner à interroger longuement, minutieusement André Hostein : il devra encore recueillir des témoignages, non pas nouveaux, mais qu'il importe de préciser maintenant que la vérité est en partie connue ; il devra enfin procéder à des confrontations au sujet desquelles des procès-verbaux définitifs n'ont pas encore été établis.

M. le juge Calvé est le fils du distingué président de la première chambre de la cour d'appel de Bordeaux. Il se fera un devoir d'étudier comme il convient toutes ces questions troublantes. Puisse-t-il arriver à jeter un jour complet sur le drame de Saint-Trélody !

André Hostein est toujours en cellule à la maison d'arrêt de Lesparre. Il prend la nourriture ordinaire des prisonniers, mais ne peut dormir ; il est surveillé sans relâche.

Quant à l'imagination populaire, vivement surexcitée par tous ces dramatiques événements, elle brode, à l'infini, à côté du drame lui-même, toute une série d'histoires invraisemblables sur lesquelles, on le comprend, il serait ridicule de s'arrêter.

Jeudi après-midi, l'assassin d'Hermina Hostein a été conduit au cabinet de M. Calvé, juge d'instruction, et interrogé par ce magistrat.

André Hostein a renouvelé ses aveux, affirmant avec force n'avoir point prémédité son crime, mais avoir agi sous l'impression seule d'un moment de colère. Il maintient avoir frappé sa tante d'un coup de poing, qui atteignit cette dernière à la tempe. Le coup ayant eu la conséquence terrible que l'on sait, Hostein a perdu la tête et de là l'achèvement de sa victime, son enfouissement. Mais déclare-t-il, il est seul coupable de son crime, n'ayant aucun motif de haine particulier contre la femme de son père.

Il se défend également d'avoir eu des complices et affirme que sa famille toute entière a jusqu'au dernier moment, ignoré son crime.

Après l'interrogatoire, auquel assistait Maître Roy, le défenseur, l'assassin a été reconduit à la prison, où il est gardé jusqu'à nouvel ordre au secret.

Source : [Gallica](#)

## **1909-05-18 - La liberté du Sud-Ouest – Article**

### ***Chronique des tribunaux***

Cour d'Assises de la Gironde

Audience du 17 Mai (matin)

M. CHASSAIN occupe le siège du ministère public

### ***Meurtre.--La disparue de Lesparre***

Le sieur Hostein Jean père, habitant Lesparre, section de Saint-Trelody, s'est marié en premières noces en 1883, avec la nommée Pétronille Faux, de laquelle il a eu quatre enfants, dont l'accusé actuel, Louis-André.

Devenu veuf en 1897, Jean Hostein s'est remarié un an après, avec Marie, dite Hermina Chargé, alors âgée de vingt six ans et demi ; pendant un certain temps, il confia, pour les élever, ses enfants à son frère, l'abbé Damien Hostein, curé de Grayan. Au bout de quelques années, Louis, l'aîné, devenu grand et fort, capable de participer aux travaux de la propriété, fut rappelé par son père.

Il parut vivre en assez bonne intelligence avec sa belle-mère. Dans le courant de l'année 1908, après dix ans de mariage, Hermina Chargé devint enceinte pour la première fois; quelques jours avant la date probable de l'accouchement, Chargeline Chargé, sœur d'Hermina, se rendit à Saint-Trélody, dans le dessein d'épargner à sa sœur les surcroûts de fatigue qu'à cette époque de l'année, les travaux des champs pouvaient occasionner, en même temps pour l'aide. dans ses préparatifs, en vue de la naissance de son enfant.

Le 26 juin, dans la matinée, les habitants des Blondine (nom de la ferme d'Hostein), vaquèrent à divers travaux, et la famille se trouva réunie pour le repas de midi, qui fut pris en commun.

Vers trois heures et demie, on se disposa à retourner aux champs; l'accusé devait labourer une pièce de vigne, son père se proposait d'aller chercher de l'herbe dans une prairie. Au moment de partir, Hostein père demanda à sa femme si elle voulait l'accompagner, mais aussitôt sa belle-soeur s'offrit et tous deux partirent. Resté seul avec sa marâtre, Louis Hostein alla atteler son cheval. Hostein père et Chargeline, revinrent vers six heures; l'accusé arriva quelques instants après. On ne se préoccupa pas tout d'abord de savoir où pouvait être la femme Hostein; le père et le fils repartirent avec une charrette, pour aller chercher du seigle dans un champ, et ils rentrèrent vers sept heures.

A ce moment, Chargeline Chargé leur déclara qu'elle n'avait pas vu sa soeur, bien que ses chaussures et sa coiffe fussent près de la porte de la cuisine. Pendant qu'Hostein père et fils rentraient leur charrette sous un hangar, Chargeline fit des recherches et bientôt après, les deux Hostein se joignirent à elle; mais leurs investigations demeurèrent infructueuses. Le lendemain, Jean Hostein avisa le parquet et le maire; les recherches continuèrent et bientôt furent étendues et généralisées. L'hypothèse d'une fuite, puis celle du suicide furent envisagées, mais celle du crime prit corps peu à peu et se précisa.

Les parents d'Hermina Chargé devinrent très pressants et ne cessèrent de répéter qu'un crime avait été commis. Le parquet fit appel. au concours de la brigade mobile et fit pratiquer des fouilles chez les Hostein.

Le 6 janvier, les fouilles allaient prendre fin, sans avoir donné de résultat. Hostein père et fils, tous deux d'excellente humeur, y avaient même pris part; il ne restait plus dans la cour qu'une meule de paille, qui avait été laissée en dehors des opérations, à cause du travail que son déplacement exigeait et aussi parce que l'accusé avait affirmé qu'elle existait déjà, lors de la disparition de sa belle-mère.

M. Chalmel, chef de la brigade mobile, ordonna d'enlever la meule de paille et de sonder le terrain. On ne tarda pas à mettre à découvert le cadavre en putréfaction de la femme Hostein.

Louis-André Hostein comprit dès lors qu'il devait changer d'attitude et il ne tarda pas à faire des aveux. Le 26 juin, déclara-t-il, vers trois heures et demie du soir, il se disposait à atteler son cheval, pour aller labourer, lorsque sa marâtre l'ayant interpellé, s'approcha. Elle lui dit que bientôt elle allait être mère et que la famille devenant plus nombreuse, il lui faudrait travailler davantage, ce qui le contrarierait, parce qu'il était trop fainéant pour travailler volontiers au profit d'un enfant qui ne serait pas son frère. Transporté de colère, il asséna un coup de poing sur la tête de sa marâtre, qui tomba alors; il lui porta deux coups de pied dans le ventre, et voyant qu'elle ne bougeait plus, il recouvrit le corps avec un vieux sac.

Ensuite, il alla prendre une bêche sous le hangar, creusa un trou à l'extrémité de la cour, y traîna le cadavre, et comme la tête dépassait un peu, le trou n'étant pas assez large, il frappa avec sa bêche pour la faire rentrer.

Le médecin légiste, le docteur Bos, qui a procédé à l'autopsie, a constaté une fracture du crâne, mais l'état de décomposition de la mort ne lui a pas permis de dire si cette fracture a eu lieu avant ou après la mort.

Louis Hostein fut alors arrêté et écroué à la prison de Lesparre ; après une instruction relativement courte, étant donné que l'accusé avouait les faits et que le crime n'avait eu aucun témoin, Hostein est traduit devant la Cour d'assises.

### **L'audience**

Comme aux grands jours des affaires Canaby et Branchery, la salle d'audience est envahie de bonne heure: l'arrondissement de Lesparre est largement représenté dans le public, on peut même dire qu'il le compose en presque totalité cela s'explique, l'affaire Hostein ayant eu dans la contrée un retentissement énorme.

### **L'Interrogatoire**

Le président fait subir un long interrogatoire et s'efforce de faire préciser à Louis Hostein, la nature des relations qui s'établirent entre sa marâtre et lui au moment où il rentra, venant de chez son oncle, à la maison paternelle. Il est permis d'en déduire que la réception de cet enfant ne fut pas fort enthousiaste de la part de la femme Hostein, mais elle ne fut pas non plus nettement hostile au nouveau venu.

Le président pose alors quelques questions précises à Hostein.

D. - Comment avez-vous pu, sous le coup d'une accusation comme celle qui vous accablait, vous marier, surtout avec une femme de huit ans plus âgée, et connaissant les bruits qui couraient sur l'honorabilité de celle que vous épousiez ?

R. Je me suis marié parce que je voyais que sans une femme tout allait mal à la maison.

D. -Au moment des fouilles et après la découverte du cadavre qu'avez-vous répondu à M. Chalmel ?

R. Je lui ai dit : « Ma belle-mère m'a dit que j'étais un fainéant et que cela me ferait de la peine de travailler pour un enfant qui n'est pas mon frère, c'est alors que je lui ai asséné un coup de poing et en même temps je lui ai donné le premier coup de pied dans le ventre: quand elle tombait et avant qu'elle fût tombée, je lui ai donné le second. Elle ne bougeait plus, elle était morte, et je suis allé chercher la bêche sous le hangar et l'ai enterrée.

D. -Mais le médecin légiste a trouvé des lésions de la boîte crânienne; quand cela a-t-il pu se faire ?

R.- C'est quand je l'enterrais, avec la bêche, parce que la tête dépassait; elle était bien morte ?

D. - Combien de temps a duré le travail de préparation de la fosse et la mise du cadavre dans ce trou ?

R. -Trois quarts d'heure environ.

D. - La terre remuée devait, une fois le cadavre enfoui, présenter un volume plus considérable.

R. -Je l'ai tassée.

D. -On a trouvé le cadavre avec des chaussures de laine seulement; qu'étaient devenues les autres chaussures ?

R. -Je ne sais pas ; je ne me le rappelle pas.

D. -Lorsque le petit Fabre est venu à cinq heures et a appelé, la porte était ouverte. puisqu'il y est passé, pourquoi était-elle fermée à la targette à 6 heures, lorsqu'elle est revenue avec votre père ?

R. -Lorsque le petit Fabre est venu je n'étais pas là et tout était déjà fini.

D.- Lorsque M. Chalmel a commencé à voir des cheveux, pendant la fouille, que lui. avez-vous dit ?

R. -Je ne sais pas ce que j'ai dit à ce moment-là, je n'avais pas la tête à moi.

D.-Lorsque, il y a deux ans, le curé de Talais vous à donné un chien, ne l'avez-vous pas assommé ?

R. -Je l'ai tué parce qu'il était aveugle, et que le curé de Talais m'avait dit ne plus vouloir le voir jamais.

D.-Avez-vous dit, lorsque vous avez épousé la fille Fortin : « J'ai la conscience tranquille, car j'ai été absous à Lourdes par un prêtre que je ne connais pas. »

R.- Cela est exact.

### **Les témoins**

La veuve Viq, de Grayan, rapporte une conversation d'André Hostein avec une voisine, où il a raconté avoir frappé sa marâtre au sujet d'une assiette de fraises ces violences datent de deux ans avant le crime.

M. Chalmel, chef de la brigade mobile, raconte comment il fut amené, après une en quête précise, à croire à un crime et non à un suicide ou une fuite; et par suite, à faire les fouilles relatées par l'acte d'accusation.

Il arrive à la découverte du cadavre et aux aveux que Hostein fils, encore survivant, lui fit lorsqu'il le questionna à plusieurs reprises. Oui, c'est moi je lui ai donné un coup de poing et ensuite f... un coup de pied dans le ventre Et dans le trajet de la maison à la prison de Lesparre, il a recueilli d'Hostein ces mots: Lorsque je l'ai eu enterrée, j'ai vu qu'elle bougeait, je lui ai donné un coup de bêche sur la tête. »

Le président félicite très chaudement M. Chalmel, de la façon magistrale dont il a conduit ses recherches, qui ont abouti au résultat tant désiré, la découverte du cadavre.

M. le docteur Bos, médecin légiste, rappelle les constatations qu'il fit immédiatement après l'exhumation du cadavre, à savoir: principalement, une fracture du crâne du côté droit dont on ne pouvait pas dire qu'elle avait eu lieu avant ou après la mort.

M. Périvier, de la brigade mobile, redonne. la version des aveux faits en voiture de la maison du crime à la prison, où Hostein a dit que la femme Hostein bougeait une fois enterrée et qu'il lui donna alors le coup de bêche.

Chargeline Chargé, sœur de la victime, dit que sa sœur lui a souvent confié qu'elle n'était pas heureuse, et que les plus mauvais moments qu'elle passait chez elle, étaient ceux que lui faisaient subir son mari et son beau- fils, quand ils revenaient de Grayan.

Le jour du crime, Hermina se leva à quatre heures, et partit couper du seigle avec son mari et ils revinrent à sept heures; à midi, le repas se passa sans incident. A trois heures et demie, Chargeline partit avec le père Hostein chercher de l'herbe, et revinrent à six heures à la maison, où ils ne trouvèrent plus Hermina. Elle raconte toutes ses recherches qui restèrent vaines.

D.- Quand vous êtes rentrée à la maison avec Hostein père à six heures, est-ce que les portes étaient fermées et la remise était elle balayée ?

R.- Quand je suis rentrée avec le père Hostein, vers six heures, la porte extérieure était fermée avec ta targette et la remise était balayée, alors que le matin il y avait beaucoup de débris.

Chargeline dit qu'au milieu du mois de juillet. le 5, avec sa sœur aînée, Mme Cossaud, elle arracha à Louis Hostein l'aveu d'avoir battu sa belle-mère deux années, au sujet de fraises.

Fabre, le petit garçon qui le jour du crime entra chez Hostein, appela, n'y trouva personne n'apprend rien de nouveau. La grand- mère du petit Fabre ne sait rien, si ce n'est qu'elle a envoyé son petit fils faire une commission chez Mme Hostein.

Mme Séverac se rappelle que le jour du crime, Mme Allard lui a demandé si elle ne savait pas que Mme Hostein fût malade et si elle ne l'avait pas vue. Je crois pouvoir affirmer qu'il était plus de quatre heures et demie, dit-elle.

Mme Allard refait absolument la déposition du précédent témoin

### **Les témoins à décharge**

Mme Gracieuse Capdepon, voisine des Hostein, rapporte qu'Hermina Hostein, la victime, maltraitait la fille Hostein et les autres enfants du premier lit; notamment qu'elle l'a vue, un certain jour, prendre la petite par le nez avec des pinces.

M. l'Instituteur a constaté qu'à l'école, les enfants Hostein portaient des traces de coups que leur avait porté leur belle-mère, Hermina Hostein, et cela un grand nombre de fois.

Mme Laffon, bonne de M. le curé de Gravan. rapporte qu'Hermina Hostein laissait les enfants de son mari dans un état tel de malpropreté qu'elle a été obligée de les laver elle même; elle a vu une fois la tête de la petite fille meurtrie de coups portés par sa belle mère, Hermina; cette dernière, dit-elle, avait une réputation de femme très méchante, qui refusait même la nourriture nécessaire aux enfants de son mari.

Le docteur Lartigue ne peut déposer sur ces faits, qui sont du domaine professionnel. Un autre témoin a vu aussi Hermina, martyriser un jour, la petite-fille d Hostein; cela se passait à une pompe voisine.

Il connaît Hostein fils, qui ne lui paraît pas dégourdi, et ne l'a jamais considéré comme un méchant. Il a vu l'accusé le soir du crime, vers sept heures, revenir de couper du seigle:

Quelques autres personnes de Saint-Trelody, viennent apporter des témoignages analogues ; tous sont unanimes à dire l'honorabilité de la famille Hostein et le peu d'intelligence de l'accusé.

M. Boulerne, juge de paix à Pauillac, a eu Hostein, l'accusé, à son service et n'a eu qu'à se louer de son travail et de sa probité. Un jour Hermina Hostein lui dit de l'accusé un portrait très flatteur, lui disant qu'il travaillait beaucoup et qu'on avait bien besoin de lui à la ferme.

M. Poulverel termine la série des témoins à décharge et déclare qu'il a connu l'accusé depuis son enfance et l'a toujours considéré comme un inintelligent, très docile à son père et le craignant beaucoup: il le croit incapable d'avoir, de sang-froid, commis un crime.

### **Partie civile**

Par l'organe de Me Robinet, avoué à la Cour, les époux Xavier Chargé déclarent se porter partie civile, et réclament 10,000 francs de dommages-intérêts.

C'est M Calmel qui porte la parole pour soutenir la demande des père et mère d'Hermina Hostein, il s'attache surtout à démontrer la préméditation du crime commis par Hostein André; mais il tient surtout à établir que la création de la légende de la fuite. d'Hermina Hostein incombe à Hostein père. et à son frère M. le curé de Grayan.

Cet honorable ecclésiastique est au-dessus de tout soupçon et n'a certainement pas joué le rôle que lui prête l'avocat de la partie civile.

Dans une longue plaidoirie Me Calmel s'efforce de faire pénétrer chez les jurés la conviction qu'André Hostein a longuement prémédité le meurtre de sa marâtre et l'a froidement exécuté; contrairement à presque tous les témoignages, il déclare que la famille Hostein était une famille de brutes et qu'Hermina Hostein était malheureuse dans ses rapports avec tous les Hostein. Il conclut à ce qu'un verdict impitoyable soit rendu contre l'accusé.

### **Le réquisitoire**

M. Chassain qui occupe le siège du ministère public refait l'histoire de l'affaire depuis la disparition d'Hermina le 26 juin, les recherches vaines, faites pendant deux ou trois mois et enfin abandonnées; puis l'affaire se rouvrant au moment du mariage, à Grayan, le 8 décembre, d'André Hostein. A ce moment, en effet, la famille Chargé reprend plus fermement ses accusations contre André Hostein accusations qui aboutirent à l'arrivée à Lesparre d'une partie de la brigade mobile sous la direction de M. Chalmel et enfin aux fouilles et à la découverte du cadavre.

Pour M. l'avocat général, André Hostein a bien eu l'intention de tuer et il en tire la démonstration dans le coup de pied au ventre, après le coup de poing qui avait couché la victime, il pense même que le crime n'a pas été commis dans la cour comme le dit André Hostein, mais plutôt dans la remise qui fut balayée. M. l'avocat général va plus loin, et il admet la préméditation, car d'après lui ce qu'André Hostein voulait faire disparaître c'était surtout l'enfant à venir qui allait lui prendre une part de son héritage.

Il réclame du jury un verdict affirmatif et ne s'oppose pas, en égard au passé de l'accusé et à l'honorabilité de sa famille, à l'admission des circonstances atténuantes.

### **La défense**

Me Maurice Rey, le jeune avocat du barreau de Lesparre, dont les débuts aux assises ont été très remarqués la semaine dernière, a assumé la tâche de défendre André Hostein. de la terrible accusation qui pèse sur lui.

Au début de sa plaidoirie il met au point. les allégations apportées par l'avocat de la partie civile, contre des personnes honorables qui n'étaient rien au procès, et ne pouvaient pas se défendre.

Il fait repasser devant les yeux du jury la vie d'André Hostein privé de, bonne heure de sa mère, élevé durement par sa marâtre et dont le caractère est resté forcément sournois et renfermé: son intelligence ne s'est pas très développée dans ce milieu et il n'est pas étonnant qu'il se soit laissé aller le 26 juin à frapper Hermina qu'il n'avait pas l'intention de tuer.

Me Rey demande au jury de ne pas se laisser aller à rendre un verdict affirmatif car même avec les circonstances atténuantes ce serait une peine disproportionnée avec la faute commise; car André Hostein n'a porté que des coups qui ont entraîné la mort sans intention de la donner.

Et du reste, ajoute-t-il, la preuve contraire n'a pu être faite par l'accusation qui est bien forcée de s'en rapporter à la version de l'accusé.

Dans une émouvante péroraison il adjure les jurés de ne pas envoyer ce jeune homme, presque un enfant, au bagne avec les assassins professionnels mais de le rendre à sa famille éplorée.

### **Le Verdict**

Le jury se retire dans la salle des délibérations à sept heures et en revient portant un verdict affirmatif avec admission de circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne André Hostein à la peine de QUINZE ANS DE TRAVAUX FORCES le dispensant de l'interdiction de séjour.

Et statuant sur la demande de la partie civile, condamne Hostein André à payer 2,000 francs de dommages-intérêts aux époux Chargé.

L'audience est levée à huit heures.

Source : [Gallica](#)

Dossier militaire d'Hostein

**P**

# Hostein

Nom : Hostein Numéro matricule du recrutement : 896

Prénoms : Louis Surnoms : \_\_\_\_\_ Classe de mobilisation : \_\_\_\_\_

**ÉTAT CIVIL.**

Né le 30 Novembre 1887 à Queyras, canton de Lesparre, département de la Gironde, résidant à Lesparre, canton d u dit, département de la Gironde, profession de Vigneron

filz de Jean et de Jeanne Pétrovilly domiciliés à Lesparre, canton d u dit, département de la Gironde

Marié le \_\_\_\_\_

**SIGNALEMENT.**

Cheveux bruns, sourcils châtain, yeux gris, front haut, nez brun, bouche mojeune, menton ronde visage ovale

Taille 1 m. 70 cent. Taille rectifiée : \_\_\_\_\_ m. cent.

Marques particulières : \_\_\_\_\_

Degré d'instruction générale : 3

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.**

Classé dans la 1 partie de la liste en 19 09.

Classé dans la \_\_\_\_\_ partie de la liste en 19 \_\_\_\_\_

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**

Inscrit sous le n° 114 de la liste condamné par la Cour d'Assises de la Gironde à 15 ans de travaux forcés pour meurtre le 17 Mars 1909 et 3000 francs de dommages intérêts (Depuis de 2 condamnations de ce genre) puis réduits à 10 ans de travaux forcés le 25 Août 1909. Poursuivi en 1910 par décision par Degrel, présidentiel du 25 Juillet 1910. Affecté à la Section Métropolitaine d'Exclus Châtellani, une production de prison de 6 mois par décret présidentiel du 28 Juin 1911. Assigné sur la Section Métropolitaine d'Exclus (Arrive au dépôt de Celliers le 21 Janvier 1912, et muté par décision présidentielle n° 1262 3/0 d. 20 Janvier 1912. Affecté définitivement au petit dépôt d'Exclus par décision ministérielle n° 3097 3/0 en date du 6 Juin 1912. Sursis à l'expiration de la durée des hostilités et dirigé par la 18 Section de mobilisation à Bordeaux (n° 107) le 16 Juin en date du 23 Août 1914. Muté le 8 Juin 1914. Par décision du général commandant la 18 Section du 5 Mars 1915. Muté à Bordeaux par décision du Conseil d'Administration de la marine sur du 28 Mars 1915. Rejoint le dépôt de la 18 Section d'Exclus le 1er Août 1915. Engagé volontaire pour la durée de la guerre le 18 décembre 1914 à Bordeaux pour le 3<sup>e</sup> Régiment de Paratonnerre et infanterie légère d'Afrique. Arrive par décision n° 30103 3/0 du 5 décembre 1914 à contracter un engagement pour la durée de la guerre dans une Compagnie d'infanterie légère d'Afrique. Engagé volontaire à la marine de Bordeaux le 18 décembre 1914 au titre du 3<sup>e</sup> Régiment d'infanterie légère d'Afrique puis en route sur le corps le 21 décembre 1914.

Arrive au corps le 28 Décembre 1915. Passé au 3<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie légère d'Afrique du 19 Janvier 1917. Muté sur le front pour être employé à destination de Orléans le 8 Août 1917. Incorporé au 3<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie légère d'Afrique le 14 Août 1917 par décret n° 10717. Muté (Arrive au dépôt) au 3<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie légère d'Afrique le 14 Août 1917. Excellent soldat, bon combattant et brave. Blessé au cours d'un violent bombardement le 14 Août 1917. Blessé au cours d'un violent bombardement le 14 Août 1917. Blessé au cours d'un violent bombardement le 14 Août 1917. Blessé au cours d'un violent bombardement le 14 Août 1917.

CORPS D'AFFECTATION.		NUMÉROS	
		au contrôle spécial.	MATRICULES ou au répertoire.
Armée active.	Section Métropolitaine d'Exclus		6596
	3 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie légère		6779
	4 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie légère		12738
	3 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie légère		12538
	3 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie légère		24422
Disponibilité et réserve de l'armée active.	Exclus		
	Exclus		
Armée territoriale et sa réserve.			

**LOCALITÉS SUCCESSIVES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOM.**

Dates.	Communes

**ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :**

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, cmis, etc.).

Source : AD Gironde

Source : AD Gironde

**PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.**

**H O S T E I N**

Nom.....

Prénoms *Louis*.....

Grade *2<sup>e</sup> classe*.....

Corps *85<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>an</sup>*.....

N<sup>o</sup> { *04433* au Corps. — Cl. *1908*.....

Matricule. { *896* au Recrutement *Bordeaux*.....

Mort pour la France le *28 Octobre 1918*.....

à *Recoeurance (Ardennes)*.....

Genre de mort *Tués à l'ennemi*.....

---

Né le *30 novembre 1888*.....

à *Geayrac*..... Département *Gironde*.....

Arr<sup>t</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon), }  
à défaut rue et N<sup>o</sup>. }

---

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le.....

par le Tribunal de.....

acte ou jugement transcrit le *19 Juin 1919*.....

à *Lesparres Gironde*.....

N<sup>o</sup> du registre d'état civil.....

101-708-1922. [26434]

Source : [Base des morts pour la France de la Première Guerre Mondiale](#)

# Louis HOSTEIN

Mort pour la France le 28-10-1918 (Banogne-Recouvrance, 08 - Ardennes)

**Né(e) le/en 30-11-1888 à Queyrac (33 - Gironde)**

**29 ans, 10 mois et 28 jours**

## Carrière

Grade	soldat de 2e classe
Unité	85e régiment d'infanterie (85e RI)
Classe	1908
Bureau de recrutement	Bordeaux (33)
Matricule au recrutement	896

Mention **Mort pour la France**

## Sépulture

Lieu de sépulture	Rethel (08 - Ardennes, France)
Nom du site de sépulture	nécropole nationale 'Rethel'
Type de sépulture	tombe individuelle
Numéro de la sépulture	142

Source : [Base des sépultures de Guerre](#)

## 2016 – Article de Sud-Ouest

**Article très mal documenté. L'exemple type d'un article bâclé, voulant faire du sensationnel. Le journaliste n'a pas vérifié les sources !**

### Saint-Trélody, 107 ans après



Par Arnaud Larrue – Sud Ouest - 29/08/2016

Il y a plus d'un siècle, une disparition suspecte a tenu la population de l'arrondissement de Lesparre en haleine pendant six mois. Aujourd'hui, on en parle encore.

Lorsqu'il sort de l'église de Grayan avec à son bras Gabrielle Fortin, après que son oncle, le curé, eut célébré leur mariage, André Hostein se heurte à une foule agressive : La cérémonie a eu lieu alors qu'on est sans nouvelle d'Hermina Charge, son épouse précédente, et du bébé qu'elle devait avoir mis au monde, si du moins elle était encore vivante (notre édition de samedi dernier).

Au premier rang se trouve, accompagnée de ses parents, Chargeline Charge, la sœur d'Hermina. Vêtue de noir de pied en cap, chapeauté et voilée, elle apostrophe violemment André Hostein : « Lâche ! C'est toi, ce sont les tiens qui ont tué ma sœur ! Dis-nous ce que tu en as fait ! » Le jeune homme répond, narquois : « Cette fille devient folle, il va falloir la faire enfermer ! ». L'abbé Hostein accourt alors et menace à son tour Chargeline de demander au maire de la faire enfermer.

La foule entreprend alors de ramasser des pierres et de les jeter à la figure du prêtre qui, « pour ne pas être lapidé, n'eut que le temps de regagner l'église et de s'y enfermer », rapporte un témoin dans un journal parisien. La famille Hostein repartit donc vers sa ferme de Saint-Trélody dans une nouvelle composition puisque, outre la nouvelle femme d'André, elle ramenait avec elle l'abbé qui ne pouvait plus rester à Grayan.

Leur relative tranquillité ne dura que quelques semaines car l'enquête sur la disparition d'Hermina fut relancée par le lieutenant Chalmel, nouvellement chargé de l'affaire. Ce dernier relança les fouilles et, le 6 janvier 1909, l'entrepreneur de travaux publics Lespine découvrit dans la cour de la ferme le cadavre décomposé de la disparue, enterré sous un tas de fumier. En présence du procureur de la république de Gleyzes, qui s'était déplacé, le jeune André Hostein passa aussitôt des aveux complets, ne manifestant « ni surprise, ni effroi », précisant que personne d'autre de sa famille n'était mêlé au meurtre.

Il expliqua : « Le jour du crime, j'étais en train d'atteler le cheval pour aller à la vigne lorsque ma belle-mère est venue me voir pour me demander si je n'étais pas ennuyé de la naissance qui s'annonçait, car il allait falloir travailler plus. Elle m'a regardé ironiquement en criant que je n'étais qu'un fainéant. » Il lui a alors donné un coup de poing dans la figure, puis un coup de pied dans le ventre lorsqu'elle était à terre, constatant « avec effroi » en se penchant sur elle qu'elle était morte.

## **Suicide en prison ?**

Il a ensuite mis le corps dans un sac avant de l'enterrer et de jouer, pendant plus de six mois, le rôle de l'accusé offusqué par la rumeur au point de consulter un avocat pour « défendre ses intérêts ». Le corps d'Hermina Hostein, ou ce qu'il en restait, a été autopsié à Lesparre par le docteur Boscq, qui lui a trouvé un trou dans le crâne. Le meurtrier l'a expliqué par un coup de pioche qu'il aurait donné au cadavre en l'enterrant.

Arrêté et transféré à Bordeaux, on ne trouve ensuite plus de trace d'André Hostein. Or, son procès aurait dû défrayer la chronique autant que son acte l'avait fait. Il est donc vraisemblable que la dernière rumeur qui circule encore dans le Médoc à son sujet soit exacte : il se serait donné la mort en se pendant dans sa cellule. Après plus d'un siècle, la « maison maudite » de Saint-Trélody est toujours habitée, mais sans rapport avec la famille Hostein. Un poulailler se trouve au-dessus de l'endroit qui avait été la tombe provisoire d'Hermina.

Après l'autopsie, son cercueil était repassé par la « ferme tragique », d'où devait partir le cortège funéraire. Elle a été inhumée le 8 janvier 1909 au cimetière de Grayan, « au milieu d'un immense concours de population, venue de tous les points de l'arrondissement de Lesparre. »

Cette histoire a pu être reconstituée avec la participation des connaissances et des compétences de Colette Baudry, Michel Seutin, Alain Robert, et des services de la mairie de Grayan.

## **Réactions à l'article de Sud-Ouest**

***Enquête réalisée par Marie-Claire Martins-Alvès et Serge Michel Dumartin pour l'association Généamédoc de Castelnau-de-Médoc.***

car en vérité, André Hostein ne s'est pas pendu dans sa cellule.

Louis (prénom d'état civil) dit *André* Hostein est né le 30 novembre 1888 à Queyrac, de Jean et Pétronille Faux.

Après avoir avoué le crime de sa belle-mère Marie (prénom d'état civil) dite *Hermina* Chargé, il est emprisonné jusqu'à la date de son procès en assise le 17 mai 1909. Il est condamné par la cour d'Assise de Gironde pour meurtre à 15 ans de travaux forcés et 2000 francs de dommage intérêt (dispensé de l'interdiction de séjour).

Le 25 août 1909 sa peine est réduite à 10 ans de travaux forcés

Le 20 juillet 1910 sa peine est commuée en 10 ans de réclusion par décret présidentiel.

Le 28 juin 1911 il bénéficie d'une réduction de peine de 2 ans par décret présidentiel

Le 18 décembre 1916 il signe à Bordeaux, un engagement volontaire pour la durée de la guerre, (après les pertes énormes des batailles de Verdun et de la Somme, l'armée recrute parmi les droits communs), il est affecté au 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère d'Afrique.

Le 07 novembre 1917 il est blessé par éclat de grenade, citation à l'ordre de la brigade : « *excellent soldat très courageux et dévoué, blessé au cours d'un violent bombardement n'a quitté son poste de combat que sur l'ordre formel de son chef de section* ».

Le 15 janvier 1918 il est nommé caporal

Le 22 février 1918 il est réhabilité par arrêt par la Cour d'Appel de Bordeaux.

Le 07 août 1918 il est remis chasseur de 2<sup>e</sup> classe à sa demande.

Le 27 juillet 1918 il passe au 85<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Le 28 octobre 1918 il est tué à l'ennemi à Recouvrance (Ardennes) localité de Banogne-Recouvrance. Mention « Mort pour la France ».

Il est inhumé à la Nécropole Nationale de Reithel (Ardennes), tombe n° 142



Son nom est gravé sur le monument aux morts de Lesparre, et sur la plaque église de Brach (il n'y a pas de monument aux morts à Brach). Pourquoi Brach ? Parce-que son oncle, Damien Hostein, curé qui l'a marié à Grayan, est le curé de Brach, où il habite avec sa mère Marie Vigneau, grand-mère de Louis dit *André* Hostein.

Nous tenons à votre disposition les divers documents attestant le destin de Louis dit *André* Hostein pour la rédaction d'un article si vous le souhaitez.